



**EXTRAIT DU REGISTRE
des Délibérations du Conseil Municipal**

Séance du 22 juin 2017

Le Conseil Municipal, convoqué le 15 juin 2017, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

Étaient présents :

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET, M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER (à compter de la question 21), M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS, M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Gueric CHALNOT, M. Pascal CURIE (jusqu'à la question 66 incluse), M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Danielle DARD, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Solange JOLY, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL (jusqu'à la question 38 incluse), Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN (à compter de la question 3), Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS, M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY (jusqu'à la question 38 incluse), Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Philippe GONON, M. Jacques GROSPERRIN, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX, Mme Mina SEBBAH, Mme Christine WERTHE, M. Philippe MOUGIN.

Secrétaire :

Mme Sylvie WANLIN.

Absents :

Mme Sorour BARATI-AYMONIER (jusqu'à la question 20 incluse), M. Pascal CURIE (à compter de la question 67), Mme Myriam EL-YASSA, Mme Carine MICHEL (à compter de la question 39), M. Thierry MORTON, M. Anthony POULIN (jusqu'à la question 2 incluse), Mme Ilva SUGNY (à compter de la question 39), M. Pascal BONNET, M. Ludovic FAGAUT, M. Julien ACARD.

Procurations de vote :

Mme Sorour BARATI-AYMONIER à M. Abdel GHEZALI (jusqu'à la question 20 incluse), M. Pascal CURIE à M. Dominique SCHAUSS (à compter de la question 67), Mme Myriam EL-YASSA à M. Nicolas BODIN, Mme Carine MICHEL à Mme Sylvie WANLIN (à compter de la question 39), M. Thierry MORTON à Mme Marie ZEHAF, M. Anthony POULIN à Mme Anne VIGNOT (jusqu'à la question 2 incluse), Mme Ilva SUGNY à M. Gérard VAN HELLE (à compter de la question 39), M. Pascal BONNET à Mme Christine WERTHE, M. Ludovic FAGAUT à M. Jacques GROSPERRIN, M. Julien ACARD à M. Philippe MOUGIN.

OBJET : 59 - Habitat Jeunes «Les Oiseaux» - Foyer des Jeunes Travailleurs «La Cassotte» - Centre Régional d'Information Jeunesse (CRIJ) de Franche-Comté - Versement des subventions 2017

**Habitat Jeunes «Les Oiseaux» -
Foyer des Jeunes Travailleurs «La Cassotte» -
Centre Régional d'Information Jeunesse (CRIJ) de Franche-Comté
Versement des subventions 2017**

Rapporteur : M. l'Adjoint LEUBA

1 - Contexte

La Ville de Besançon anime, au travers de sa Direction Vie des Quartiers, un réseau d'acteurs associatifs composé notamment :

- de l'association Habitat Jeunes «Les Oiseaux»,
- du Foyer des Jeunes Travailleurs «La Cassotte»,
- du Centre Régional d'Information Jeunesse (CRIJ) de Franche-Comté.

Ces structures développent des actions et services sur leur territoire d'intervention qui sont fonction de leur projet associatif. Elles contribuent ainsi directement à l'amélioration de la qualité de vie au quotidien des habitants en leur offrant des activités et des services de proximité. En tant que lieux de rencontres et d'échanges, elles participent également au développement et au renforcement des liens humains, familiaux et entre les générations.

La présente délibération a pour objet de fixer le montant des subventions 2017 accordées par la Ville de Besançon à ces trois associations.

2 - Habitat Jeunes «Les Oiseaux»

Une convention triennale avec l'Association Habitat Jeunes «Les Oiseaux» a été renouvelée par délibération du Conseil Municipal du 18 juin 2015.

L'Association Habitat Jeunes «Les Oiseaux» accueille en priorité des jeunes âgés de 16 à 30 ans dans une structure d'accueil, de logement et d'accompagnement socio-éducatif.

L'Association fonde son projet associatif sur les valeurs républicaines, de progrès social, d'éducation populaire et de liberté de conscience. Elle facilite quotidiennement l'accès au logement, à la restauration et à la mobilité des jeunes adultes et les accompagne dans leur volonté d'insertion sociale et professionnelle. Ses multiples activités (ouvertes sur le quartier et sur la ville) se développent sur des principes de mixité sociale et générationnelle et de promotion de la jeunesse. L'Association intervient donc sur une double dimension : elle favorise l'autonomie et l'insertion socioprofessionnelle des jeunes adultes, tout en intervenant en complémentarité comme structure de proximité. A l'avenir, l'Association continuera de développer ses actions sur les bases des principes et des valeurs de la charte de l'Union Nationale pour l'Habitat des Jeunes. Les actions, proposées dans les domaines de la prévention, de la santé, de la citoyenneté et de l'accès à la culture, sont développées à partir d'outils tels que le logement, la restauration associative (ouverte sur l'extérieur), les activités socio-éducatives, l'action culturelle et la vie collective et associative.

En 2017, après étude du bilan de l'année 2016 (annexe 1), il est proposé au Conseil Municipal d'accompagner les actions de l'Association Habitat Jeunes «Les Oiseaux» pour un montant de 26 000 €.

Conformément à l'article 5.2 de la convention, un 1^{er} acompte correspondant à 3/12^{ème} de la subvention de 2016 a été versé (cf. délibération du Conseil Municipal du 18/01/2017). La subvention 2017 sera donc versée comme suit :

1 ^{er} acompte versé en janvier	Solde en juillet
7 250 €	18 750 €

3 - Foyer des Jeunes Travailleurs «La Cassotte»

L'Association Foyer Mixte Jeunes Travailleurs «La Cassotte», à travers l'accueil, l'hébergement et l'accompagnement de jeunes, remplit une mission d'utilité sociale et d'intérêt général. Elle s'appuie sur des valeurs défendues par l'ensemble de ses membres et par les professionnels qui interviennent auprès des personnes accueillies, en poursuivant les objectifs suivants :

- valoriser et promouvoir la personne,
- garantir ses droits,
- permettre le développement du «vivre ensemble»,
- permettre aux jeunes accueillis de prendre leur place dans la société,
- favoriser le développement de l'autonomie et la responsabilisation.

L'Association, sur la base de ces valeurs a, au-delà de l'hébergement, pour mission d'accueillir et de soutenir les jeunes, de les accompagner et de les aider à la prise d'autonomie, de favoriser l'intégration sociale et l'exercice de la citoyenneté. L'Association propose ainsi prioritairement aux jeunes de 16 à 25 ans de condition modeste voire précaires :

- un lieu de vie, des prestations et un accompagnement éducatif et social personnalisé,
- un hébergement temporaire en période d'été pour des groupes de jeunes, des couples, des personnes seules de condition modeste,
- un service de restauration pour les adhérents de l'association.

De manière limitée et occasionnelle, à la demande des pouvoirs publics, elle participe également à des actions sociales : accueil d'urgence de jeunes, accueil temporaire et hébergement de jeunes de 16 à 25 ans en grandes difficultés.

Au regard des éléments de bilan fournis par l'Association (annexe 2), il est proposé au Conseil Municipal de soutenir à nouveau les actions socio-éducatives du Foyer des Jeunes Travailleurs «La Cassotte» pour un montant de 10 000 €.

4 - Centre Régional d'Information Jeunesse (CRIJ) de Franche-Comté

Une convention triennale avec le Centre Régional d'Information Jeunesse (CRIJ) de Franche-Comté a été renouvelée par délibération du Conseil Municipal du 23 juin 2016.

Le CRIJ agit sous l'égide du Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports. Son projet associatif se situe dans le cadre d'une mission régionale de service public et d'un réseau national et international encadrés par une charte européenne de l'information.

Le CRIJ poursuit les objectifs suivants :

- dynamiser l'accès des jeunes Bisontins à l'information,
- valoriser et soutenir l'expression, l'initiative et les projets des jeunes,
- agir dans la complémentarité et renforcer les partenariats,
- accompagner la vie quotidienne des jeunes Bisontins.

Après étude du projet associatif, du bilan de l'année 2016 (annexe 3) et en raison de l'intérêt social local que représente l'ensemble des activités et actions développées par le CRIJ, il est proposé au Conseil Municipal d'accompagner les actions du CRIJ pour un montant de 38 500 € en 2017.

Conformément à l'article 5.4 de la convention, un 1^{er} acompte correspondant à 3/12^{ème} de la subvention de 2016 a été versé (cf. délibération du Conseil Municipal du 18/01/2017). La subvention 2017 sera donc versée comme suit :

1 ^{er} acompte versé en janvier	Solde en juillet
10 000 €	28 500 €

Pour rappel, des subventions spécifiques ont été attribuées au CRIJ lors des Conseils Municipaux des 9 mars 2017, dans le cadre du Comité Local d'Aides aux Projets (CLAP), et 6 avril 2017, dans le cadre du Contrat de Ville.

Par ailleurs, en 2016, la Ville a apporté à cette association des aides en nature, valorisées de la manière suivante :

- mise à disposition de locaux (CRIJ et PIJ) pour un montant total de 51 715 €,
- réalisation de travaux d'impression pour un montant de 2 264,50 €,
- mise à disposition du Palais des Sports (Jobs d'été) pour un montant de 14 200 €,
- manutention (Jobs d'été) pour un montant de 3 500 €.

En cas d'accord sur ces propositions, les sommes restant à verser, soit un montant total de 57 250 €, seront prélevées sur la ligne 65.422/6574 CS 47041.

Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- accorder des subventions de fonctionnement pour l'année 2017 aux associations réparties de la manière suivante :

- subvention d'un montant de 26 000 € à l'Association Habitat Jeunes «Les Oiseaux»,
- subvention d'un montant de 10 000 € au Foyer des Jeunes Travailleurs «La Cassotte»,
- subvention d'un montant de 38 500 € au Centre Régional d'Information Jeunesse (CRIJ) de Franche-Comté,

- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer avec l'Association Habitat Jeunes «Les Oiseaux» et avec le CRIJ les avenants correspondants.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 7, le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés (2 contre), décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

M. FOUSSERET, M. GHEZALI, Mme BARATI-AYMONIER, M. CHALNOT et Mme FAIVRE-PETITJEAN n'ont pas pris part au vote.



Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
La Première Adjointe,

Danièle DARD.

Rapport adopté à la majorité

Pour : 48

Contre : 2

Abstention : 0